

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 mars 2009 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 11 MAI 2009

Procès-verbal de la trois cent vingt-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 mars 2009 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion ;
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2009-2010 ;
- 4.- Approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École supérieure d'Art et de Design d'Amiens et l'Université du Québec en Outaouais ;
- 5.- Période d'information et questions ;
- 6.- Prochaine assemblée 23 mars 2009
- 7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claudette Gatien les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion, et ce, avec la correction effectuée en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2009-2010

Le 22 juin 1989, l'Université du Québec en Outaouais signe un contrat d'emphytéose louant les terrains du 305 et du 315 boulevard Alexandre-Taché à Construction R. Brunet Inc. qui s'engage à construire les résidences étudiantes.

Le 7 décembre 1993, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais approuve l'acquisition des résidences et crée, lors de sa réunion du 22 mars 1994, un Comité de gestion des résidences. Ce comité a pour mandat de gérer, dans un cadre d'autofinancement, les résidences étudiantes. En plus d'entretenir et d'administrer ces immeubles afin d'optimiser le rapport coût-qualité, ce comité avait aussi pour mandat d'étudier l'opportunité de construire d'autres résidences, au besoin.

En janvier 2003, le Conseil d'administration a donné son aval au projet de construction de nouvelles résidences. Cent six (106) unités de logement s'ajoutaient aux quatre-vingt-douze (92) existantes selon le concept « maison de ville ». Les résidences Maison de ville accueillent ses premiers étudiants à l'automne 2003.

Depuis une dizaine d'années, une partie des résidences est louée l'été à des touristes.

Ces locations génèrent des produits de l'ordre d'environ 90 000 \$.

Au printemps 2005, le Comité de gestion des résidences a été aboli et la responsabilité a été transférée au Service des terrains et bâtiments.

Bien que le taux d'occupation des Résidences Taché soit assez constant d'année en année, oscillant autour de 96 %, celui des Maisons de ville a chuté constamment depuis l'automne 2004, passant de 95,45 % à 31,82 % à l'automne 2007. (Automne 2004 = 95,45 %, 2005 = 88,64 %, 2006 = 71,59 %, 2007 à 31,82 %).

Les prix des loyers figurant sur la liste des logements disponibles hors campus, liste fournie par le Bureau du registraire et des services aux étudiants, variaient de 360 \$ à 790 \$ par mois l'an dernier à pareille date. La moyenne des prix se situait à environ 375 \$, une offre de loyer très compétitive à proximité de nos résidences. De plus, l'an dernier, en comparant le prix de nos résidences avec un certain nombre de résidences étudiantes universitaires et collégiales (8), et bien que le prix du loyer que nous demandions était près de la moyenne, il était supérieur aux prix demandés par l'UQAM qui offre des résidences similaires au centre-ville de Montréal.

En conséquence, l'an dernier, afin d'assurer l'autofinancement des résidences, le Service des terrains et bâtiments recommandait d'augmenter les loyers des Résidences Taché de 0,8 % pour 2008-2009, et de diminuer les loyers en moyenne de 12 % pour les Maisons de ville. Les ajustements des loyers des Résidences Taché ont été fixés conformément au Règlement sur les critères de fixation de loyer de la Régie du logement. La baisse draconienne du taux d'occupation des Maisons de ville nous confirmait que nous avons dépassé le maximum de la fourchette d'élasticité du prix que la clientèle était prête à défrayer pour ces résidences. Nous avons donc proposé un réajustement de prix des Maisons de ville de façon à stimuler la demande pour ces résidences.

Cette année le taux d'occupation des Maisons de ville s'est grandement amélioré atteignant la barre des 80 %. La stratégie de réajustement des prix a fonctionné puisque le taux d'occupation est nettement en hausse.

En conséquence, il est proposé, à la fois une augmentation des prix des loyers des Résidences Taché selon le pourcentage d'augmentation accordé par la régie du logement de même que de maintenir le statu quo en ce qui a trait aux prix des Maisons de ville (voir tableau annexe 1). Il est à noter que certains blocs des Maisons de ville ont maintenant cinq ans et sont assujettis au pourcentage d'augmentation de la régie du logement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 325-CX-1393 concernant la fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2009-2010.

4.- Approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École supérieure d'Art et de Design d'Amiens et l'Université du Québec en Outaouais.

L'École multidisciplinaire de l'image souhaite collaborer avec l'École d'Art et de Design d'Amiens dans différents projets pédagogiques. Un projet d'entente cadre est soumis, lequel est construit sur le même modèle que d'autres ententes du même type déjà signée par l'UQO avec des établissements étrangers. Cette entente serait la troisième du genre pour l'ÉMI (en sus de celle convenue avec l'École de création visuelle (ECV) à Paris et Bordeaux ainsi qu'avec l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles).

Une première entente spécifique, relative à l'échange d'étudiants, est proposée.

Il importe de noter que les étudiants inscrits à l'ÉMI sont intéressés par ce genre d'expérience à l'étranger et qu'en conséquence, les ententes déjà signées donnent de bons résultats et qu'il y a tout lieu de croire que cette nouvelle entente permettra à des étudiants de

l'UQO de vivre une expérience fort intéressante. Par ailleurs, l'accueil d'étudiants provenant de ces établissements européens contribue au dynamisme de l'ÉMI en ajoutant au caractère interculturel de l'environnement proposé par l'École.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 325-CX-1394 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École supérieure d'Art et de Design d'Amiens et l'Université du Québec en Outaouais ; laquelle est jointe en appendice.

5. **Période d'information et questions**

Aucune information n'est donnée.

6.- **Prochaine assemblée le 23 mars 2009**

La prochaine assemblée est prévue pour le 23 mars 2009.

7.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 10.



Le président d'assemblée



Le secrétaire